

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence: Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
Jort n°(.....du.....)

Organisme : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Domaine de la prestation : petits métiers et services

Objet de la prestation : Délivrance d'une attestation de cessation définitive de l'activité.

Conditions d'obtention

- Etre immatriculé au répertoire
- La restitution du récépissé original d'immatriculation

Pièces à fournir

- Le récépissé original d'immatriculation
- Une demande écrite

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Délivrance d'une attestation de cessation définitive de l'activité.	- Le demandeur - La direction régionale du commerce, lieu de réalisation du projet	- instantanément

Lieu de dépôt du dossier

la direction régionale du commerce, lieu de réalisation du projet

Lieu d'obtention de la prestation

La direction régionale du commerce, lieu de réalisation du projet

Délai d'obtention de la prestation

- Instantanément

Références législatives et/ou réglementaires

Loi n°2005 – 15 du 16 février 2005, relative à l'organisation du secteur des métiers,

Décret n°2005 – 3078 du 29 novembre 2005, portant liste des activités des petits métiers et de l'artisanat et déterminant la liste des activités dont l'exercice nécessite la qualification professionnelle,

Décret n° 2006 – 3067 du 20 novembre 2006 , fixant les règles de la tenue d'un répertoire pour les artisans, les entreprises de métiers et les groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans,

Décret n° 2007 – 913, du 10 avril 2007, fixant la liste des activités de petits métiers qui peuvent être organisées par cahiers des charges,

Arrêté du ministre du commerce et de l'artisanat du 24 octobre 2007 , fixant les procédures d'immatriculation au répertoire des artisans, des entreprises de métiers et des groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans et déterminant les données obligatoires les concernant .